

NOTE D'INFORMATION

OBJET : FAVORISER L'ACCES DES SALARIES A DES ACTIONS DE FORMATION DANS UN CONTEXTE DE CHOMAGE PARTIEL

Dans la continuité du dispositif exceptionnel de formation professionnelle en faveur du maintien de l'emploi et du développement des compétences, institué par un accord Etat / FUP, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels et l'Etat ont inscrit ce dispositif dans la convention cadre du 15 mars 2010.

L'objectif est **d'accompagner les salariés et les entreprises** particulièrement affectés par la crise économique et financière, en développant des actions de formation au bénéfice des salariés dont l'entreprise a obtenu une autorisation de mise en œuvre du chômage partiel.

EN AQUITAINE

Le Fongecif Aquitaine accompagnera les salariés d'entreprise en situation de chômage partiel, dans la mise en œuvre d'un projet de formation professionnelle, par le financement de parcours :

- Congé Bilan de compétences
- Congé Validation des acquis de l'expérience
- Congé Individuel de formation sur le temps de travail : formation inscrite au RNCP, validant un CQP ou d'un minimum de 120 heures.

Prise en charge, par le Fongecif Aquitaine, des **coûts pédagogiques** et du **remboursement de la rémunération** du salarié en formation.

ETAPES

Au service des salariés, pour les informer sur les dispositifs, les orienter et les accompagner dans la construction de leur projet, **le Fongecif Aquitaine** proposera aux salariés :

- D'assister à une réunion d'information / Atelier Projet
- De bénéficier d'entretiens individuels
- De suivre une formation

CONTACTS

➤ soutienemploi@fongecifaquitaine.org

- **Brigitte COSTES, Responsable Mission Conseil** – tél : 06.32.45.96.57
- **Séverine FOUCHER, Chargée de projet** – Tél : 06.11.03.12.95
- **Pénélope LUCAS, Attachée de direction** – tél : 05.56.69.35.56

